



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88404

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 23.

Texte de la réponse

L'IRASEC, Institut de recherche sur l'Asie du sud-est contemporaine, sous la double tutelle du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), a pour vocation de développer la recherche française en sciences sociales (analyse des évolutions politiques, sociales, économiques et environnementales) dans les dix pays de l'ASEAN et au Timor-Est. L'IRASEC dispose, outre de son implantation à Bangkok, d'antennes en Indonésie, en Malaisie, au Cambodge et en Birmanie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88404

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6925

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8310